Accord à l'Amiable - Vol Macbook Pro M2

Cette proposition d'accord à l'amiable est présentée dans le cadre de l'enquête sur le vol d'un ordinateur (MacBook Pro M2 numéro de série HTFK76HGQV) survenu à Liège, Belgique, et dont l'appareil a été localisé à Boulevard B, 20670 Casablanca, Maroc. La préfecture de Police Moulay Rachid de Casablanca, en collaboration avec les autorités belges, propose cette résolution pour éviter des conséquences juridiques graves pour les personnes impliquées.

Il est essentiel de souligner que la collaboration via l'accord à l'amiable représente une occasion de se détourner des activités criminelles et d'éviter des sanctions pénales sévères. Des témoignages, y compris ceux d'un magasin de revente électronique à Casablanca et de Monsieur Anass, établissent clairement votre implication dans le recel et le réseau de malfaiteurs lié au vol violent à Liège, Belgique. Cette démarche de résolution à l'amiable est une chance décisive pour vous de vous exonérer des implications juridiques graves.

Procédure pour l'Envoi de l'Ordinateur

Choix du Transporteur :

L'ordinateur doit être envoyé via UPS ou FEDEX à l'adresse suivante : UPS Access Point™ SHIMA SHOP 133 RUE SAINT GILLES, 4000, Liège BELGIQUE

Détails du Destinataire :

Nom : Charles Dupont

• Email : CD.Charles.Dupont@gmail.com

• Communication supplémentaire : Code de réception DKJ-X4R-84G

Modalités de Paiement: Les frais d'expédition doivent être engagés au destinataire (Charles Dupont) en utilisant la procédure Rendu droits non acquittés (DDU, Delivery Duty Unpaid). Cela signifie que le destinataire paiera les frais. Pour plus d'informations sur l'expédition internationale, consultez le lien UPS : Expédition internationale UPS.

Délai et Confirmation

La décision de collaborer et de choisir la résolution à l'amiable doit être prise rapidement. Le colis doit être envoyé dans la semaine, avec une échéance fixée au mercredi 27 décembre. Pour confirmer ce choix, un message anonyme peut être envoyé à l'adresse email CD.Charles.Dupont@gmail.com

Conséquences du Refus de Collaborer

En cas de choix de ne pas collaborer à cette résolution à l'amiable, les procédures judiciaires en cours seront poursuivies. Ces procédures sont détaillées dans un document séparé, qui décrit les conséquences juridiques et les démarches qui seront entreprises si l'accord à l'amiable n'est pas choisi.